GRILLE DES SALAIRES CONVENTIONNELS DES PERSONNELS DES CABINETS DENTAIRES, APPLICABLE AU <u>1ER JUILLET 2012</u>

I - PERSONNEL D'ENTRETIEN (smic)		9,40
II - PERSONNEL ADMINISTRATIF		
2.1 Réceptionniste ou hôtesse d'accueil		9,40
2.2 Secrétaire Technique — Option Santé		10,39
III - <u>PERSONNEL TECHNIQUE</u>		
3.1 Aide dentaire		9,51
3.2 Assistante dentaire		10,49
3.2.1 Mention complémentaire*		*
3.3 Prothésiste dentaire de laboratoire		
3.3.1 Niveau 1		9,81
3.3.2 Niveau 2		12,37
3.3.3 Niveau 3		15,29
3.3.4 Niveau 4		16,63
IV - PERSONNEL EN FORMATION		
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
4.1 Secrétaire ST		
4.2 Aide dentaire		
4.3 Assistante dentaire		
4.4 Brevet professionnel de Prothésiste dentaire		
4.5 Brevet technique. de métier de Prothésiste dentaire		
moins de 26 ans	90 % Smic	8,46
plus de 26 ans	100 % Smic	9,40

^{*} Mention complémentaire : 5 % du taux horaire du poste d'assistant(e) dentaire prévue à la grille salariale au point 3.2, consécutifs à l'obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires tel que décrit à l'article 2.5.1 de l'annexe I de la Convention Collective Nationale des Cabinets Dentaires (proratisé pour les temps partiels).

Prime de secrétariat :

10% du salaire mensuel minimal de base de l'assistante dentaire (proratisée pour les temps partiels)

159€